

Sur la proposition de la CGT, une minute de silence est organisée par le directeur général par intérim en mémoire d'un collègue de la DTer Est décédé récemment.

Avenir du Cerema : un calme bien inquiétant

Le Directeur Général par intérim (DGi) mentionne l'audit des ministres confié au CGEDD ([lettre de mission](#)) qui sera piloté par Michel-Régis Talon¹. Cette commande porte sur l'intervention du Cerema pour les collectivités en lien avec la future Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Il n'a aucune information sur une éventuelle « Agence Nationale des Routes ».

Pour la CGT, cet audit à échéance de quatre mois, servira de faire valoir aux décisions qui seront prises au plus tard en mars sur l'avenir du Cerema, la création de l'ANCT et peut-être d'une Agence Nationale des Routes, dans le contexte austéritaire d'Action Publique 2022.

Effectifs

Le DGi se félicite d'avoir obtenu une gestion sur 2 ans des baisses d'effectifs qui limite la baisse à 79 ETP au lieu des 103 pour cette année, puisque le Cerema est en dessous de sa cible fin 2017!

La CGT y voit plutôt la traduction de la mobilisation des agents depuis septembre 2017.

Le DGi annonce un nombre conséquent de postes publiés pour le cycle de mobilité en cours.

La CGT rappelle que le recrutement et la gestion des personnels et des compétences ne se résument pas à des chiffres de publication. Une analyse plus fine et pertinente des motivations de départs, comme d'agents qui ne veulent pas rejoindre le Cerema est nécessaire.

La CGT dénonce une gestion de plus en plus hiérarchisée en fonction du statut de l'agent et non de ses compétences. Elle revendique plus de recrutement d'agents techniques et moins de managers/gestionnaires.

Enfin, la CGT demande une meilleure prise en compte des carrières techniques pour un meilleur déroulement des parcours professionnelles.

Télétravail

Le bilan des premières demandes ([ici](#)) fait apparaître des disparités entre implantations. La CGT a demandé une analyse au-delà des seuls chiffres. Le DGi s'engage à la faire après une année de mise en œuvre.

La CGT a dénoncé les pressions exercées sur des agents pour les faire renoncer à déposer une demande ou diminuer le nombre de jours... Elle estime que ce management n'aide pas à fidéliser les agents au Cerema !

Fermetures et relocalisations

Nice/Sophia : La relocalisation de Nice à Sophia aura coûté environ 170k€. Le loyer sera identique à hauteur de 100k€. Cette opération est déficitaire compte tenu de la fermeture des activités de laboratoire et de la prise en charge du déplacement des agents (une compensation qui n'est pas à la hauteur du préjudice subi par les agents). La direction affirme que ce dispositif de covoiturage n'a pas vocation à durer, ce qui reviendrait en cas d'arrêt, à faire supporter le coût financier aux agents. La CGT demande la pérennisation de ce dispositif.

¹ Michel-Régis Talon fût le préfigurateur du CPII lorsque les services informatiques ont été extraits des CETE. Au fil du temps le CPII a fermé des implantations ...

RITT

La vente de l'ancien site est estimé à 2,4M€ dont seulement la moitié reviendrait au ministère. La CGT a revendiqué une dotation spécifique du ministère au Cerema de ce montant.

Le temps de trajet de certains agents s'est allongé de 2h par jour et l'arrêté d'affectation ouvrant droit à la prime de restructuration n'est toujours pas pris.

Pour l'instant cette opération n'a rien apporté au Cerema et dégrade les conditions de travail des agents! La CGT s'est toujours opposée à ce transfert. Elle avait raison!

DTec EMF : Fermeture des sites d'Aix, de Nantes et de Bonneuil de la DTec EMF. 25 agents sont concernés. Le directeur de la DTec EMF nous a présenté sa méthode d'accompagnement des agents. Cependant, il a eu toutes les difficultés à nous expliquer comment il comptait assurer le maintien des compétences et des missions. Sur 25 agents concernés, 5 sont déjà partis, 13 partiront en retraite d'ici 2019. Les agents de Nantes qui rejoindront la DTer Ouest garderont leur niveau indemnitaire (ex: coefficients d'ISS de région et individuel). A cette occasion, la CGT a rappelé sa revendication d'une harmonisation par le haut des régimes indemnitaires (ex: coefficient de région de 1,2 pour les ISS).

Pour les agents de Bonneuil, qui partiront en retraite, le DGi les inclus dans le projet de relocalisation à Saint-Mandé. La CGT demande une étude sur l'impact du temps de déplacement et réclame la mise en place d'une compensation en cas d'allongement significatif du temps de transport.

Île-de-France : Le DGi porte le projet du déménagement du Bourget à Saint-Mandé dans les locaux de l'IGN. L'activité chaussée du Bourget est en cours de transfert à Trappes. Pour l'activité Ouvrages d'Arts, le déménagement à Saint-Mandé pose problème pour l'accueil des matériels d'essais.

Déménagement de Metz : le budget de 400k€ a été voté en Conseil d'Administration. La sélection du maître d'œuvre est en cours. Les locaux seront disponibles en fin d'année. L'objectif est un déménagement en milieu d'année prochaine.

La CGT rappelle l'engagement pris d'instituer une expérimentation de la semaine de 4 et 4,5 jours inscrite dans le RITT. Nous demandons simplement l'application du règlement intérieur par la direction du Cerema.

Nous demandons également une réactivation du comité de suivi pour s'assurer que le règlement intérieur est correctement appliqué dans toutes les directions.

En effet, la CGT dénonce l'autoritarisme de certains directeurs qui veulent imposer plus de 4 jours de fermetures en 2018.

Le DGi soutient qu'il n'y a pas de lien entre les JRTT collectifs et les jours de fermetures. Pour autant, il n'est pas en capacité de fournir d'assise réglementaire pour se justifier. Il invoque les situations de travail isolés pour motiver ces fermetures.

Pour la CGT, il n'est pas acceptable que la direction puisse décider de fermer un service au-delà des 4 jours de RTT collectifs, car ceci revient à décider de l'utilisation des jours de congés ou de récupération d'heures (RTT et TTC), ou la juste prise en compte des temps de déplacements. La CGT rappelle que les JRTT appartiennent aux agents puisqu'ils travaillent quotidiennement au delà des 7h (42' en modalité 4 bis).

Il est ressorti que la direction par intérim accepte mal la juste prise en compte des temps de trajets compensés. Nous sommes loin de la prise en compte de la « qualité de vie au travail » prôné par la direction.

La CGT s'étonne que les directions, peu soucieuses du travail isolé au quotidien dû à la baisse des effectifs, l'invoque pour justifier des fermetures.

Pour la CGT, les directeurs abusent de leurs pouvoirs. Sans modification des directions qui outrepassent leur droit, elle soutiendra évidemment les agents qui porteront ce sujet au Tribunal Administratif.